

Communiqué



Fédération des producteurs
de pommes du Québec
Affiliée à l'UPA

Agents autorisés Membres du conseil d'administration de la FPPQ Association des emballeurs de pommes du Québec M ^{me} Sophie Perreault, AQDFL. M. Yvon Laurin. Ass. Prop. des fruiteries du Québec	Représentants des chaînes Loblaw's, Provigo, Maxi et Maxi & Cie Métro Sobey's M. Alfredo Cadario, coordonnateur Table filière pomme
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

22 septembre 2009

Prix minimum de la pomme (tardive) destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2009

Décision du comité de prix du 21 septembre 2009 des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie les représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec inc., la Fédération des producteurs de pommes du Québec de fixer le prix des variétés tardives.

Date	Sunrise Et Paulared	Lobo	McIntosh	Cortland	Empire	Spartan	Gala
À compter du début de l'écoulement	S : 11,50 \$ C : 11,50 \$						
À compter du début de l'écoulement		S : 11,50 \$ C : 11,50 \$					
À compter du début de l'écoulement			S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	
À compter du début de l'écoulement							S : 11,50 \$ C : 15,00 \$
AUTRES VARIÉTÉS TARDIVES : ENTRE AUTRES, HONEYCRISP ...							
À compter du début de l'écoulement	Prix flottant mais jamais inférieur au prix minimum de la variété McIntosh en sac et en cellule						

C : cellule S : sac

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra par conférence téléphonique le **lundi 28 septembre 2009 à compter de 20 h 30** dans le but de rediscuter des prix des pommes Honeycrisp.

Calendrier des dates de mise en marché – récolte 2009



Le 14 septembre 2009, à la suite d'une rencontre, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais ont décidé de **devancer la date de mise en marché de la McIntosh au lundi 21 septembre 2009**. Les membres du comité des prix demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent pour la plupart, le jeudi selon les nouvelles circulaires des chaînes alimentaires.

SEPTEMBRE	3	10	17	21	24
	Sunrise N Paulared	Sunrise N Paulared Lobo xx	Paulared Lobo	Paulared Lobo McIntosh	Paulared Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N
OCTOBRE	1	8	15	22	29
	Lobo McIntosh Spartan Honeycrisp N Gala N	Lobo McIntosh Spartan Honeycrisp N Gala N Empire Cortland0	Lobo McIntosh Spartan Honeycrisp N Gala N Empire Cortland	Lobo McIntosh Spartan Honeycrisp N Gala N Empire Cortland	Lobo McIntosh Spartan Honeycrisp N Gala N Empire Cortland

xx : quantité limitée

N : nouvelle variété en quantité limitée

Tous les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché à compter de la variété **SUNRISE** perdront des points de démérite qui pourraient entraîner la perte de leur autorisation à titre d'agent autorisé. De plus, la Fédération se réserve le droit d'entamer toute procédure juridique nécessaire pour le non respect des dates de mise en marché et **contre tous les agents non autorisés.**

PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2009 – FAB LE PRODUCTEUR

Décisions du **16 septembre 2009** du comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation

DATE JOUR/MOIS	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE *	POMMES À JUS OPALESCENT *
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,0574 \$ la livre ou 2,41 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la pomme tardive	Tardives 0,0574 \$ la livre ou 2,41 \$ le minot de 42 livres	Tardives ** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) Tardives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives ** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) Tardives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du 17 septembre 2009		Tardives 0,075 \$ la livre ou 3,15 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives 0,075 \$ la livre ou 3,15 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)

* Les transformateurs demandent que les pommes livrées dans cette catégorie ne soient pas de la pomme tombée, mais de la pomme cueillie de qualité

** Également, les transformateurs demandent à ce que les pommes destinées pour entreposage respectent la qualité et la maturité requises et que la variété McIntosh soit livrée avant le 1^{er} octobre 2009.

PRIX DES POMMES A CHEVREUIL

Le prix de la pomme à chevreuil est décrété par le Règlement de la mise en marché des pommes en vertu de l'article 52.1. Pour les pommes cueillies dans l'arbre ou déclassées au poste d'emballage, le prix sera celui de la pomme à jus opalescent. Pour les autres pommes, le prix fixé sera celui de la pomme à jus standard.

COÛT DE MANUTENTION DES POMMES DÉCLASSÉES ET DESTINÉES À LA TRANSFORMATION

Nous vous énumérons ci-dessous le coût de manutention des pommes déclassées au poste d'emballage et destinées à la transformation. L'emballeur peut retenir ces montants sur le **PRIX PAYABLE DE LA POMME DE TRANSFORMATION SEULEMENT** aux producteurs et aux regroupements régionaux.

Jus standard : 1,75 \$ / minot

Pomme à jus opalescent et à sauce : 2,10 \$ / minot

Daniel Ruel